

Communiqué de presse
Paris, le 15 juillet 2024

SOGENIAL IMMOBILIER VIENT D'ACQUERIR UNE CRECHE A LILLE POUR SA SCPI COEUR D'AVENIR

Lancée fin 2023, la SCPI Cœur d'Avenir, première SCPI constituée sous forme de fonds de partage, acquiert sa première crèche d'une surface de 190 m² à Lille.



La crèche développe une surface intérieure de 190 m² et dispose d'un espace extérieur privatif, au sein d'un immeuble neuf.

Implantée au centre-ville de Lille, au sein d'un quartier essentiellement résidentiel, la crèche est louée au groupe Les Chérubins dans le cadre d'un bail commercial de 10 ans.

Le groupe Les Chérubins, opérateur majeur dans le secteur de la petite enfance en France, gère plus de 200 crèches et dispose de plus de 20 ans d'expérience.

Dans le cadre de cette acquisition, la société de gestion a été conseillée par **Maître Jean-Baptiste MALEVAL** et **TC Conseils**.

Contacts Presse :

- Agence FORCE MEDIA - Patricia Ouaki - patricia.ouaki@forcemedia.fr - 06 07 59 60 32
- SOGENIAL IMMOBILIER - Chris Rhand - cr@sogénial.fr - 06 61 11 68 31

A propos de SOGENIAL IMMOBILIER : www.sogénial.fr

Depuis 1981, SOGENIAL IMMOBILIER propose aux investisseurs et aux épargnants ses services de conseil en investissement et de gestion de fonds immobiliers. Fort de plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement et l'asset management immobilier, SOGENIAL IMMOBILIER est depuis 2012 une société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF spécialisée dans la Gestion de SCPI et d'OPCI.

SOGENIAL IMMOBILIER gère 6 Club Deals, 9 OPPCI, 2 SLP, 1 FPCI, 1 FCPR, 1 SICAV-SIF et 1 RAIF de droits Luxembourgeois, 1 GFI : CœurForest et 4 SCPI : Cœur de Ville, Cœur de Régions, Cœur d'Europe et Cœur d'Avenir, une SCPI sous forme de fonds de partage, liée à l'enfance, aux adolescents et aux étudiants.

Avertissements

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'investissement en parts de capital de SCPI doit s'envisager sur le long terme. Ce placement comporte des risques en perte en capital, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. Nous vous rappelons que la durée de placement recommandée est de 10 ans.

